

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHOQUEUSE-LES-BENARDS

Séance du 11 septembre 2025

Date de convocation :31/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Nadia LEBESGUE Maire.

Présents : M. et Mmes : LEBESGUE Nadia, TANQUEREL Denis, SPITZ Christian, LEFRANC Nicolas, LLARGUET Isabelle, POLART Anne, LEBESGUE Patrice, WYCHOVALEK Florent.

Monsieur CORBIERE Cédric a donné procuration à Monsieur LEBESGUE Patrice
Madame LEBESGUE Emilie a donné procuration à Madame LEBESGUE Nadia.

Monsieur LEBESGUE Patrice est nommé secrétaire de séance.

31/2025 OBJET : DEVIS CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES BRANCHAGES DE LA DECHARGE COMMUNALE

Madame le maire propose au conseil de faire appel à une entreprise pour l'enlèvement des branches afin que les administrés puissent toujours les déposer sur la décharge communale au lieu d'aller à la déchetterie communautaire .

Elle présente le devis de l'entreprise Agri Environnement concernant l'enlèvement des branches qui est le suivant :

Rotation 310.00 € HT

Chargement du tracteur 40.00 € HT

Traitement des déchets verts 35.00 € HT la tonne

Madame Llarguet regrette qu'il n'y ait qu'un devis . Le maire a contacté 3 entreprises , une seule a répondu à la demande.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De retenir le devis de l'entreprise Agri environnement

Les administrés pourront déposer les branches du 15 aout au 31 mars à la déchetterie communale en veillant à ne rien mettre d'autres sinon l'entreprise refusera de vider la décharge. . Du 31 mars au 15 aout , la taille étant interdite , la décharge sera vide de branches pour minimiser le risque d'incendie .

32/2025 OBJET : DEVIS CONCERNANT L'ENTRETIEN PAYSAGER SUPPLEMENTAIRE

Madame le maire a demandé un devis à l'entreprise qui se charge de l'entretien paysager de la commune Elle présente les devis .

Après délibération, le conseil municipal décide , à l'unanimité,

- de retenir les devis suivants de l'entreprise « Les petits jardiniers »
- Devis pour rajout de travaux pour la saison 2025 :
Travaux de la tonte 36 € TTC et de la taille de la haie du Verger 108.72 € TTC
par passage + fauchage et débroussaillage de la décharge 108.72 € TTC .
- Devis pour travaux d'entretien du terrain dit « Mathon » Fauchage sans ramassage
4 fois/an 362.40 € HT soit 90.60 € HT le prix unitaire
Taille des haies 1 fois /an 203.85 € HT prix unitaire

33/2025 OBJET MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCOP ACCUEIL PETITE ENFANCE

Dans sa séance du 10 juillet 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé à l'unanimité de prendre à compter du 01/01/2026 la compétence pour la création et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance, dont la rédaction est :

« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde,

Vu la proposition de prise de compétence proposée par la communauté de communes de l'Oise Picarde et approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juillet 2025, dont la rédaction est la suivante **« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».**

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE,

par 8+2. voix « pour », 0 voix « contre », et 0 absentions

- D'approuver la prise de compétence **« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants »**, par la communauté de communes, et qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Madame le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

33/2025 OBJET Modification des Statuts de la CCOP

Dans sa séance du 10 juin 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé de modifier la rédaction de ses statuts de la façon suivante :

1) Article 4 – Sièg

Ancienne rédaction :

« Le siège de la Communauté est fixé au 5 Rue Tassart à Breteuil sur Noye. »

Nouvelle rédaction proposée :

« Le siège de la Communauté est fixé au 91 rue d'Amiens à Breteuil sur Noye. »

2) Article 9 – Les compétences de la communauté de communes

Il vous est proposé de valider les modifications apportées à l'article 9, section B) point IV) et l'article 9), section B) point V)

B) Les compétences optionnelles

IV) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Ancienne rédaction :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply,
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions,..., culturelles d'intérêt communautaire : théâtre, cinéma, école de musique communautaire de Breteuil, rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, ..., de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes .
- c) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique

Nouvelle rédaction proposée :

Afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes, il est proposé de procéder à la modification de la compétence culturelle et de la compléter de la façon suivante :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions culturelles d'intérêt communautaire
- c) *Construction et aménagement de locaux pour accueillir des médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, gestion de ces médiathèques, mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques afin de favoriser la montée en compétence des services dédiés à la lecture publique ;*
- d) *Construction, aménagement de locaux pour accueillir des écoles d'enseignement artistique d'intérêt communautaire, gestion de ces écoles (musique, danse, théâtre, cinéma, peinture, dessins ...) afin de pouvoir diffuser l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire ;*

- e) Soutien éventuel à la rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels
- f) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique)

V) Actions sociales d'intérêt communautaire

Ancienne rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le relais assistantes maternelles ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les centres de loisirs sans hébergement

Nouvelle rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le **relais petite enfance** ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les **accueils** de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de modification des statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juin 2025 ;

Considérant que cette modification s'explique et s'articule sur les éléments suivants :

- Pour **l'article 4** portant sur le changement de l'adresse du siège de la CCOP du 5 rue Tassart à Breteuil au 91 rue d'Amiens à Breteuil, projet résultant d'un besoin pour les services de la CCOP de retrouver des conditions de travail plus adaptées aux nombreux métiers qui les concernent, et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs.
- Pour **l'article 9, section B**
 - o **Point IV** : des résultats de l'étude de l'offre culturelle et de lecture publique sur le territoire, ayant stigmatisé les faiblesses de notre territoire pour l'accès de tous à la culture nécessitant de transférer à la CCOP la création et la gestion des médiathèques sur le territoire, notamment à Breteuil et à Foissy-Noyers, en tissant des liens étroits entre ces sites, et de permettre aussi en transférant la gestion directe des écoles d'art, notamment l'école de musique de Breteuil, de pouvoir déplacer ces enseignements artistiques (musique, théâtre, danse, dessin, peinture, ..) sur notamment Foissy-Noyers et les autres communes ;
 - o **Point V** : la possibilité d'actions directes pour la CCOP sur son territoire en matière d'actions sociales

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE,

par 8+20 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 abstention

- D'approuver la modification des statuts telle que stipulée ci-dessus, et qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Madame le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

35/2025 OBJET: NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT A LA CLECT DE LA CCOP

Suite à la démission de Madame FLAMENT Brigitte, maire en date du 30 avril 2025 et suite à l'élection de Madame Nadia LEBESGUE en date du 19 mai 2025, il convient de nommer de nouveaux délégués (titulaire et suppléant)

Après délibération , le conseil municipal décide de nommer :

M LEFRANC Nicolas titulaire

Mme LLARGUET Isabelle suppléante

à la commission locales d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde .

35A/2025 : REGIE : PROPOSITION DE NOMINATION D'UN REGISSEUR ET D'UN SUPPLEANT

Suite à l'élection de Madame Nadia LEBESGUE en date du 19 mai 2025, il faut refaire un nouvel acte de création de régie et nommer un régisseur et un suppléant Madame le Maire demande qui est intéressé par ces postes et cette proposition sera envoyée au percepteur pour validation . Ensuite un arrêté de nomination sera fait en conséquence . Madame WAEYAERT Caty accepte de continuer son rôle de régisseur Monsieur SPITZ Christian propose d'être suppléant

36/2025 OBJET : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Le maire en début de séance a demandé de mettre à l'ordre du jour le rapport d'activités 2024 reçu le 10 septembre 2025. Le conseil a accepté .

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.Ce rapport est consultable en mairie ou sur le site du SE 60

36A/2025 OBJET : AVANTAGE SPECIFIQUE D'ANCIENNETE POUR LES SECRETAIRES GENERAUX

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a fait une saisine auprès du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique de l'Oise sur la modification des lignes directrices de gestion concernant le projet d'ajouter le cas de l'attribution de la bonification d'ancienneté facultative des secrétaires généraux de mairie conformément à l'article 8 de la loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

37/2025 NOËL POUR LES ENFANTS ET POUR LES AINÉS DE 65 ANS ET PLUS

Comme l'année précédente , le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité , décide d'offrir à l'occasion des fêtes de Noël 2025 aux enfants, et aux aînés un cadeau qui sera le suivant :

- **aux personnes âgées de 65 ans et plus** : un chèque cadeau de 40 euros à utiliser dans l'hypermarché Leclerc de Crèvecœur-Le-Grand
- **aux enfants scolarisés en primaire et les tout-petits**, un jouet d'un montant maximal de 40 euros par la société HELFRICH .

QUESTIONS DIVERSES

ELAGAGE BOIS DES FORTS. Madame le Maire a contacté tous les propriétaires concernés pour leur demander d'élaguer les arbres le long du chemin.

TERRAIN 8 GRANDE RUE Madame le Maire a envoyé un recommandé à tous les propriétaires connus pour leur demander d'élaguer les arbres qui menacent la propriété des voisins . Si le nécessaire n'est pas fait avant le 31 octobre une mise en demeure sera envoyée aux propriétaires

CHANGEMENT DE POTEAU ORANGE suite à la demande du maire le poteau téléphonique à coté de l'armoire de la fibre va être prochainement remplacé par l'entreprise Construtel Picardie

NETTOYONS LA NATURE LE 27 SEPTEMBRE 2025 A 10H30 : Madame le maire ne pouvant être présente Le 27 septembre 2025 Madame Llarguet organisera cette manifestation et se chargera d'aller chercher les kits

DEMANDE D'ENTRETIEN CHEMIN Monsieur Wychovalek demande que la commune fasse le nécessaire pour entretenir le chemin rural reliant la commune à la Houssoye traversant le bois du camp Jourdain qui présente de grandes ornières . Une entreprise va faire l'entretien des haies communales .

NOS VOISINS ONT DU TALENT LE 21 SEPTEMBRE 2025 DE 10H00 A 18H00

Mme Llarguet demande que les habitants soient informés de la présence d'un food-truck le 21 septembre 2025. Mme Lebesgue offrira aux exposants les croissants le matin.

ENLEVEMENT DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE Wychovalek demande que les livres concernant les nazis qui ont été offerts soient enlevés de la bibliothèque de la mairie

NOËL 2025 Il aura lieu le samedi 13 décembre 2025 à 15h00

ATELIER D'ART CREATIF : Mme Flament Brigitte propose de faire un atelier d'art créatif à la mairie pour les enfants pendant les vacances d'octobre 2025 . Le conseil n'y voit pas d'inconvénients

La séance est levée à 20h15